



Conseillers élus : 11  
En fonction : 11  
Présents : 9

## **PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 19 juillet 2022**

**Sous la présidence de M. KRAPFENBAUER Marc, Maire**

**Membres présents :**

MM. KRAPFENBAUER Marc (Maire), M. VAUBOURG Pascal (1<sup>er</sup> Adjoint), M. MAHLER Etienne (2<sup>ème</sup> Adjoint), M. MERCKLING Claude (3<sup>ème</sup> Adjoint)

Mmes CURTO Aïcha, MERCKLING Stéphanie et RECHT Anne

MM. JACKY Olivier et KUHLM Pierre

**Membres excusés :** Mmes BALZER Vanessa et WISSEN Laetitia

**Date de convocation :** 12 juillet 2022

**Ouverture de la séance :** 20 h 20

**Désignation d'un secrétaire de séance :** M. MAHLER Etienne

**Ordre du jour de la séance :**

- 1) Approbation et signature du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 2) Marché public – Travaux aménagement MAM - Attribution
- 3) Divers

**Objet 1 : Approbation et signature du procès-verbal**

Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022. Le Maire et le secrétaire de séance procèdent à la signature de ce même procès-verbal.

**Objet 2 : Marché public – Travaux aménagement MAM (Maison d'Assistants Maternels) – Attribution du marché**

M. le Maire accueille M. SCHNEIDER, architecte en charge du dossier concernant les travaux d'aménagement de la MAM (Maison d'Assistants Maternels) et lui laisse la parole pour la synthèse des réponses obtenues après demandes de négociation.

M. SCHNEIDER fait le point sur les réponses obtenues, et tout d'abord les deux lots qui sont restés infructueux lors de l'appel d'offres, à savoir :

- Le lot n° 1 – Gros œuvre : trois réponses des entreprises SUSS, MARX et BOTTLAENDER.

Après délibération, il est décidé, à l'unanimité, d'attribuer le marché pour ce lot à la Sté MARX de Kindwiller qui s'engage à démarrer les travaux en semaine 30 et ceci pour un montant de 22.897,75 € HT.

- Le lot n° 5 – Carrelage : deux réponses des entreprises DENNI et SCHOLLER.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise de carrelage P. SCHOLLER pour un montant de 5.588,64 € HT.

Pour les lots 2, 3, 8 et 9, une seule réponse avait été enregistrée sur le site d'Alsace Marchés Publics et ce sont donc ces offres qui sont retenues (voir tableau récapitulatif ci-dessous) :

Pour le lot n° 4 – Menuiserie intérieure bois : deux offres ont été déposées par les sociétés ROHMER et BECK dont le classement était presque identique avec un prix mieux-disant pour la Société ROHMER. Après délibération, M. Marc KRAPFENBAUER ayant quitté la salle puisqu'il travaille dans l'entreprise BECK, le marché a été attribué à l'entreprise ROHMER par 7 voix pour et une abstention.

Le lot n° 6 – Peinture : deux offres déposées par les sociétés LS2A et KOEHL Peinture. C'est l'offre de la société KOEHL qui a été retenue car elle avait été placée en 1<sup>ère</sup> position selon les critères d'attribution.

Pour le lot n° 7 – Sol souple : trois offres déposées par les sociétés CDRE, KOEHL Peinture et SOCOBRI. C'est l'offre de la société CDRE qui a été retenue car elle placée en 1<sup>ère</sup> position selon les critères d'attribution.

Le lot 10 – Électricité : deux offres ont été remises, dont l'une avait été rejetée dès l'ouverture des plis étant donné que l'offre remise n'était pas appropriée et non conforme. Le marché a donc été attribué à l'entreprise ELECTRICITE MEYER.

Le tableau ci-dessous récapitule les offres retenues pour les 10 lots composant le marché de l'aménagement d'une maison d'assistants maternels :

<b>LOT</b>	<b>Entreprise retenue</b>	<b>Offre retenue en HT</b>
<b>N° 1 – Gros œuvre</b>	Entreprise MARX - Kindwiller	22.897,75 €
<b>N° 2 – Menuiserie extérieure aluminium</b>	Société DS Fenêtres – Haguenau	12.768,76 €
<b>N° 3 – Plâtrerie</b>	Société BATIMULTITACHES - Strasbourg	20.298,61 €

<b>N° 4 – Menuiserie intérieure bois</b>	Entreprise ROHMER - Durrenbach	19.836,50 €
<b>N° 5 – Carrelage</b>	Société de carrelage SCHOLLER - Alteckendorf	5.588,64 €
<b>N° 6 – Peinture</b>	Entreprise KOEHL - Mulhausen	8.296,52 €
<b>N° 7 – Sol souple</b>	CDRE (Comptoir des revêtements de l'Est) – Illkirch	7.400,46 €
<b>N° 8 –Sanitaire</b>	Société BALZER – Schillersdorf	13.497,00 €
<b>N° 9 – Chauffage, ventilation</b>	Société BALZER – Schillersdorf	5.845,67 €
<b>N° 10 – Électricité</b>	ELECTRICITE MEYER – Bouxwiller	13.672,02 €
<b>TOTAL</b>		130.101,93 €

#### **Objet 9 : Divers**

- L'information est communiquée qu'une formation pour l'utilisation du défibrillateur par la Société CARDIA PULSE qui a installé le matériel, aura lieu le mercredi 14 septembre 2022 à 20h00 à la Salle Polyvalente.

#### **Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal :**

M. le Maire informe les conseillers des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner – droit de préemption urbain) prises depuis la dernière réunion du conseil municipal, soit depuis le 5 juillet 2022, ceci dans le cadre de ventes de biens. La commune renonce ainsi au droit de préemption urbain, il s'agit des transactions suivantes :

1. DIA 7/2022 en date du 18 juillet 2022 – Vente d'un terrain cadastré Section 3 – Parcelle 70
2. DIA 8/2022 en date du 18 juillet 2022 – Vente d'un terrain cadastré Section 3 – Parcelle 133/76

**La séance est levée à 22 h 45**

## **Feuillet de clôture de la séance du 7 juillet 2022 :**

### Rappel des délibérations prises :

- 1) Approbation et signature du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 2) Marché public – Travaux aménagement MAM (Maison d'Assistants Maternels) – Attribution des marchés
- 3) Divers

### Liste des membres présents :

KRAPFENBAUER Marc (Maire)  
VAUBOURG Pascal  
MAHLER Etienne (2ème adjoint)  
MERCKLING Claude  
CURTO Aïcha  
JACKY Olivier  
KUHLM Pierre  
MERCKLING Stéphanie  
RECHT Anne

### Signatures :

KRAPFENBAUER Marc  
Maire

MAHLER Etienne  
Secrétaire de séance